Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260311-CCAS_2026_03-DE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de LANILDUT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le onze mars à dix-huit heures,
Les membres de la Commission du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Lanildut, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT.

Date de la convocation : 24 février 2026
Nombre de membres :
- En exercice : 10
- Présents : 7
- Votants : 8

Présents : Jean-Noël BRIANT, Françoise MORVAN, Véronique BARBE-BEDEL, Cécile LEON, Hélène NICOL, Francine GUILLERM, Christian ROLLAND,
Absent ayant donné pouvoir : Jacques HAMON a donné pouvoir à Christian ROLLAND
Absent : Delphine COROLLEUR, Guy LANNUZEL
Secrétaire de séance : Françoise MORVAN

Délibération 2026-03 :
Adoption du budget primitif 2026

Madame MORVAN présente le projet de budget primitif 2026. Il s'établit selon les montants retenus par chapitres suivants :

Section de fonctionnement	
Dépenses	
Chapitre 011 – Charges à caractère général	11 200,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés	100,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	5 300,00 €
Total	**16 600,00 €**

Recettes	
Chapitre 002 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 292,00 €
Chapitre 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 608,00 €
Chapitre 77 – Produits exceptionnels	700,00 €
Total	**16 600,00 €**

Entendu l'exposé de Madame la vice-Présidente,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2313-1, L.2121-31, L.2341-1, L.2343-1 et 2, Vu le projet de budget primitif 2026,
Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration de :

- **Adopter** le budget primitif 2026 tel que présenté ;
- **Fixer** le taux de fongibilité des crédits, pour l'année 2026, à 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections du budget,
- **Autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte cette proposition à l'unanimité.

Le Président,